

PREFECTURE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

**CONCOURS INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIEME
CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER**

SESSION 2021

**Epreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou
en l'élaboration d'un tableau.**

(durée : 1h30 – coefficient : 3)

IMPORTANT :

**Aucune signature ou signe distinctif ne doivent apparaitre dans votre composition
sous peine d'exclusion du concours.**

Utiliser une encre bleue ou noire à l'exclusion de toute autre couleur.

Ce dossier comprend 7 pages y compris celle-ci.

Vous travaillez au bureau de la sécurité intérieure de la Direction des sécurités de la préfecture de la Vendée. Le chef de bureau vous oriente pour instruction une demande d'autorisation d'acquisition et de détention d'une arme de catégorie B, formulée par Madame Y, pratiquante de tir sportif. Il vous demande de préparer un projet de courrier à sa signature adressé à Madame Y pour l'informer de la suite réservée à sa demande.

Madame Y a adressé sa demande le 18 février 2021 en utilisant le document CERFA approprié, sur lequel Madame Y précise qu'elle est mariée. Elle indique dans son courrier d'accompagnement qu'elle a débuté le tir sportif lors de la saison 2019-2020, et que le club lui prêtait une arme pour pratiquer. Elle souhaite désormais acheter une arme et demande donc l'autorisation d'acheter et de détenir une arme de catégorie B.

Elle a fourni avec sa demande les documents 2 à 5.

Dans votre courrier de réponse, vous devrez indiquer à Madame Y si son dossier est complet. Dans le cas contraire, vous devrez lui rappeler la réglementation en vigueur, les démarches utiles à engager et lui préciser les pièces complémentaires à vous faire parvenir en fixant une échéance.

Liste des documents :

Document 1 : extraits du code de sécurité intérieure

Document 2 : extrait d'acte de naissance de Madame Y

Document 3 : photocopie de la carte d'identité de Madame Y en cours de validité

Document 4 : justificatif de domicile de Madame Y

Document 5 : Licence délivrée par la fédération française de tir

DOCUMENT 1 : extraits du code de la sécurité intérieure

Paragraphe 2 : Dépôt et instruction des demandes d'autorisation d'armes soumises à autorisation

Article R312-4

Dans tous les cas, les demandes d'autorisation doivent être accompagnées des pièces suivantes :

- 1° Pièce justificative de l'identité du demandeur en cours de validité ;
- 2° Pièces justificatives du domicile ou du lieu d'exercice de l'activité ;
- 3° Déclaration remplie lisiblement et signée faisant connaître le nombre des matériels de guerre et des armes détenues au moment de la demande, leurs catégories, calibres, marques, modèles et numéros ;
- 4° Justification des installations mentionnées à l'article [R. 314-3](#) ;

Article R312-5

Les demandes d'autorisation sont accompagnées des pièces complémentaires suivantes :

- a) Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de trois mois ;
- b) Licence tamponnée par le médecin, en cours de validité, d'une fédération sportive ayant reçu, au titre de l'[article L. 131-14 du code du sport](#), délégation du ministre chargé des sports pour la pratique du tir.
- c) Avis favorable concernant l'acquisition et la détention d'armes à l'exclusion de leurs éléments, délivré par une fédération sportive ayant reçu, au titre de l'article L. 131-14 du code du sport, délégation du ministre chargé des sports pour la pratique du tir. Cet avis favorable est subordonné à la pratique régulière du tir.

Article R314-3

Les armes à feu, leurs éléments et leurs munitions de catégorie A et B doivent être conservés :

- 1° Soit dans des coffres-forts ou des armoires fortes adaptés au type et au nombre de matériels détenus ;
- 2° Soit à l'intérieur de pièces fortes comportant une porte blindée et dont les ouvrants sont protégés par des barreaux.

DOCUMENT 2 : extrait d'acte de naissance de Madame Y



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14/ 155 - [REDACTED]

Le vingt-cinq mai mil neuf cent quatre-vingt-deux à une heure cinquante, est née, quai Moncoussu : [REDACTED], du sexe féminin, de [REDACTED], fonctionnaire, né à Nantes le dix-sept septembre mil neuf cent cinquante-sept et de [REDACTED] son épouse, laborantine, née à Oudon (Loire-Atlantique) le quatre avril mil neuf cent soixante-et-un, domiciliés à [REDACTED].
Dressé le jour-même à quatorze heures quarante-cinq sur la déclaration de [REDACTED] vingt-cinq ans, domicilié à Vertou (Loire-Atlantique) [REDACTED], vaguemestre à la maternité où l'accouchement a eu lieu qui, lecture faite et invité à lire l'acte a signé avec Nous, Marie-Cécile Périnelle, Commis en cette Mairie, Officier de l'Etat Civil par délégation du Maire.

[Signature]

[Signature]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Nantes, le **11 MARS 2019**

L'Officier de l'Etat-Civil délégué,
Elodie BAILLEUL



DOCUMENT 4 : justificatif de domicile de Madame Y



**REDEVANCE INCITATIVE
Gestion des déchets ménagers**

AS_850_609RIB

La Roche-sur-Yon, le samedi 30 mai 2020

La Roche-sur-Yon Agglomération
Place du Théâtre - BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Gestion des déchets : 54 Rue René Goscinny
02 51 05 59 91 - dechets@larochesuryon.fr
www.larochesuryon.fr
Mes références :
Code usager :
N° de facture :
Type de redevable : PARTICULIER

TRESORERIE DU PAYS YONNAIS ET
ESSARTAIS MUNICIPALE
30 RUE GASTON RAMON
85000 LA ROCHE-SUR-YON
eco' pLi 87 LIMOGES CTC 28.05.20 CI1500

6432-002086-0005

Madame Y
1 rue de la Paix
85000 LA ROCHE-SUR-YON



6432-002086-1-1-004289

Accédez à votre consommation et à vos factures
en créant votre compte usager EcoCito sur
<http://larochesuryon.fr>
Services & Infos pratiques / Déchets / La redevance
Cliquez sur le lien vers le portail EcoCito
Identifiant :
Suivez la procédure.

Vous pouvez payer par Internet en vous connectant sur
www.tpi.budget.gouv.fr

Identifiant : Référence :

Détail de votre facture du 2nd semestre 2019

Désignation	Période de service	Quantité	Prix unitaire	Montant net de TVA
1 RUE DE LA PAIX 85000 LA ROCHE SUR YON				76,50 €
Part fixe semestrielle :				
Bac 120 L OM P.O. (n°041702B68C)	du 01/07/2019 au 29/12/2019	6/6 mois	76,50 €	76,50€
Nombre de levées incluses dans le forfait	(9/semestre)	7		
Part variable :				
Bac 120 L OM P.O. (n°041702B68C) - Levées supplémentaires		0	3,40 €	0,00€
Net à payer				76,50€

Prochaine facture en Novembre 2020

Délai de paiement : 30 jours à réception

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252 A du livre des procédures fiscales, pris émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles D.1617-23, R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Ordonnateur : Régis ROUSSEL, Directeur des Finances de La Roche-sur-Yon Agglomération.
La redevance est fixée annuellement conformément aux articles L2333-78 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Tarifs 2019 selon délibération du Conseil Communautaire du 11/12/2018.

DOCUMENT 5 :Licence délivrée par la fédération française de tir

 **Fédération Française de Tir**
LICENCE FÉDÉRALE
Saison 2019 - 2020
Valable de 1er septembre 2019 au 30 septembre 2020

Nom : **Y**
Prénom : **Y**
N° Licence : **03335531** N° Club : **05 44 001**
Né(e) le : Cat. Age : **S2**

   

F.F.Tir - 38, rue Brunel 75017 PARIS
www.fft.org - Tél : 01 58 05 46 46 **FIocchi**